

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 48

En exercice : 48

Séance du :

17 décembre 2020

Date de publication :

18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - JEANPERRIN Brigitte - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - LOMBARD Danièle - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

DECARD Guillaume donne procuration à MASQUELIER Frédéric

NON REPRESENTES :

FRADJ Laurence - CURTI Fabrice

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte JEANPERRIN.

Délibération n° **236**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Nouvelles conseillères communautaires - Installation**

Synthèse : Remplacement de Mme Christine MEUNIER et de Mme Françoise DUMONT à la suite de leurs démissions de leurs fonctions de conseillères communautaires et installation des nouvelles conseillères, Mme Karen BRENDLE et Mme Brigitte JEANPERRIN.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **237**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Election des membres du bureau de la communauté d'agglomération Modifications**

Synthèse : Modification de la composition du Bureau communautaire et élection d'un Vice-Président et un conseiller délégué appelés à siéger au Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, à la suite de la démission d'une vice-présidente.

Mme Françoise DELAUNAY-KAIDOMAR a été élue 14^{ème} Vice-Présidente communautaire déléguée avec 41 votes pour et 4 votes blancs.

Mme Danièle LOMBARD a été élue 3^{ème} Conseillère communautaire déléguée avec 42 votes pour, 2 votes blancs et 1 vote nul.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **238**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Indemnités de fonction des élus communautaires**

Synthèse : A la suite du remplacement en tant que vice-présidente de Mme DUMONT, de la nomination d'un nouveau conseiller communautaire délégué et du remplacement d'un autre conseiller communautaire démissionnaire, il convient de soumettre au Conseil un nouveau tableau des indemnités de fonction des élus.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **239**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Pacte de gouvernance – Information du Conseil**

Synthèse : La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil communautaire le projet de pacte de gouvernance afin qu'il en prenne acte avant transmission aux communes membres de la CAVEM.

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **240**
Rapporteur : **M. MARCHAND, 9ème Vice-Président**
Titre : **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - Commission consultative des déchets Désignation d'un représentant**

Synthèse : Désignation d'un représentant à la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Monsieur Charles MARCHAND a été élu à l'unanimité des votes représentant à la commission consultative des déchets.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **241**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation**

Synthèse : Conformément aux dispositions de l'article L132-13 du Code de la Sécurité Intérieure, la présente délibération a pour objet la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) à l'échelle du territoire de la CAVEM.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **242**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Création d'une charte de la radicalisation islamiste**

Synthèse : La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), dans le cadre du fonctionnement de sa politique intercommunale visant à prévenir et lutter contre la radicalisation islamiste et défendre les valeurs inscrites dans les textes fondateurs de la République, engage ses partenaires

à travers la création d'une charte de prévention de la radicalisation islamiste.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **243**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Subvention exceptionnelle à la régie Théâtre le Forum**

Synthèse : En raison de la crise sanitaire, le nombre de spectacles présentés par la régie Théâtre le Forum a été fortement impacté. De ce fait, le concours sous forme de complément de prix prévu au BP 2020 pour faire face aux charges fixes de l'établissement ne peut être visé en totalité. Il est donc proposé au conseil communautaire de substituer une subvention exceptionnelle au solde du complément de prix non versé.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **244**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Décision modificative N°1
Budget principal 2020**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2020
Section de fonctionnement : 127 801,00 €
Section d'investissement : 3 842 ,00 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **245**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Décision modificative n°1 - Budget annexe eau 2020**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2020. Cette décision consiste à ajuster les crédits de la section d'exploitation (Chapitre 014) à hauteur de 10 000,00 €. Ce chapitre concerne notamment les reversements de la redevance pollution domestique à l'Agence de l'eau conformément à l'article L213-10-3 du code de l'environnement.
Exploitation : 10 000,00 €
Investissement : 0,00 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **246**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Décision modificative N°1 - Budget annexe GEMAPI 2020**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2020. Il est proposé un virement de 14 000 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » au Chapitre 012 « Dépenses de personnel » Pour la section d'investissement, il s'agit de prévoir des crédits au chapitre 13 « Subvention d'investissement » en dépenses et recettes pour 36 960,00 € pour passer une subvention du Département du Var d'amortissable à non amortissable. Ce mouvement est neutre budgétairement.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **247**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Décision modificative N°1 - Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal 2020**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2020
Section de fonctionnement : 27 500,00 €
Section d'investissement : 7 500,00 €

Cette décision consiste à ajuster la prévision de la taxe de séjour 2020 de 27 500,00 €. En investissement, à la suite de l'attribution des marchés publics de la mise en valeur du site le château d'eau à Puget, il convient de compléter l'enveloppe budgétaire.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **248**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Attribution de compensation**

Synthèse : La délibération consiste à arrêter le montant définitif de l'attribution de compensation 2020 et à fixer le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021 à verser aux communes membres de la CAVEM.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **249**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Budget Principal – Autorisation de mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Synthèse : Dans l’attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil communautaire d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

Résultat du vote : À L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **250**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Budget Annexe Eau - Autorisation de mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Synthèse : Dans l’attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil communautaire d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

Résultat du vote : À L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **251**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Budget Annexe Assainissement - Autorisation de mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Synthèse : Dans l’attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil communautaire d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des 25 % des crédits inscrits au budget 2021.

Résultat du vote : À L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **252**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Budget Annexe GEMAPI - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Synthèse : Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits inscrits au budget 2020.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **253**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

Synthèse : Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits inscrits au budget 2020.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **254**
Rapporteur : **Mme CHIODI, 14ème Vice-Présidente**
Titre : **Avance aux régies « Eau » et « Assainissement »**

Synthèse : Il s'agit de délibérer comme chaque année sur la reconduction d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'eau et au budget annexe de l'assainissement. Cette avance est de 3 M€ pour chaque budget annexe.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **255**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Adoption du projet de construction des locaux de la CAVEM : bâtiment à très haute performance énergétique**

Synthèse : Le siège de la CAVEM actuellement situé dans un bâtiment de type Pailleron datant des années 1970 est largement énergivore. En outre, la dispersion des services sur de multiples sites est source de dépenses diverses (locations, accueils, ...) et ne permet pas de disposer de toute l'efficacité

requis. C'est pourquoi la réalisation d'un véritable siège est prévue. Cette construction est l'occasion de réaliser un bâtiment à très haute performance énergétique permettant à la CAVEM de bénéficier de subventions dédiées aux opérations exemplaires tout en démontrant son engagement en matière de maîtrise d'énergie et de neutralité carbone sur le territoire.

Exemplaire sur le plan énergétique le futur bâtiment de la CAVEM se doit également de l'être sur le plan numérique avec un fonctionnement et des équipements résolument modernes.

Le Conseil communautaire est invité à adopter le principe de la reconstruction des locaux de la CAVEM avec un objectif de labellisation Bâtiments Durables Méditerranéens : médaille d'or, et à solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels, notamment de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local France Relance.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **256**
Rapporteur : **M. CAYRON, 3ème Vice-Président**
Titre : **Rapport annuel d'activité du SMIAGE**

Synthèse : Le Conseil communautaire est sollicité pour prendre acte du bilan d'activité 2019 du SMIAGE.

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **257**
Rapporteur : **M. CAYRON, 3ème Vice-Président**
Titre : **Rapport annuel d'activité du SMA**

Synthèse : Le Conseil communautaire est sollicité pour prendre acte du bilan d'activité 2019 du SMA.

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **258**
Rapporteur : **M. REGGIANI, 4ème Vice-Président**
Titre : **Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEVE**

Synthèse : Le Conseil communautaire est sollicité pour prendre acte du bilan d'activité 2019 du SEVE.

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **259**
Rapporteur : **Mme LANCINE, 12ème Vice-Présidente**
Titre : **Rénovation des logements privés**
Convention bilatérale Région / CAVEM relative à la mise en œuvre de l'opération « PIG - Rénover pour habiter mieux » inscrite au Contrat Régional d'Equilibre territorial 2020-2022

Synthèse : Le programme d'intérêt général (PIG) « Rénover pour Habiter Mieux » de la CAVEM en faveur de la rénovation des logements privés a été prolongé d'une durée de deux ans jusqu'au 19 septembre 2022. La Région souhaite maintenir son soutien financier au PIG en continuant à apporter des aides aux propriétaires privés en application de son dispositif d'intervention financière. Cette action est inscrite dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial CAVEM / Pays de Fayence 2020-2022.
La présente délibération porte sur la signature d'une convention entre le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la CAVEM fixant les engagements financiers de la Région et les modalités d'attribution et de versement des aides régionales.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **260**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données au Bureau Communication**


Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **261**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données à Monsieur le Président MASQUELIER Communication**

Résultat du vote : **PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du conseil communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 18 décembre 2020

Le Président

Frédéric MASQUELIER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VAR ESTÉREL MÉDITERRANÉE
3

